

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE-2018/31 du 8 mars 2018, la demande déposée par le syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux, au lieu-dit « Gampalou », commune de Monistrol-sur-Loire sera soumise à enquête publique au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la mise en place de servitudes d'utilité publique autour de ces installations du 16 avril 2018 au 25 mai 2018 à 12 heures.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact, l'avis rendu par l'autorité environnementale et le projet de servitudes d'utilité publique, sera déposé en mairies de Monistrol-sur-Loire, des Villettes, de Sainte-Sigolène et de la Séauve-sur-Semène pour être tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des mairies.

La vice-présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Henri de Fontaines en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies de Monistrol-sur-Loire, des Villettes, de Sainte-Sigolène et de la Séauve-sur-Semène
- soit adressées à la présidente de la commission d'enquête à la mairie de Monistrol-sur-Loire (siège de l'enquête),
- soit adressées, par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetepubliqueisdndmonistrol@haute-loire.gouv.fr
- soit exprimées oralement auprès d'un membre de la commission qui recevra le public à la mairie de :

➤ COMMUNES	➤ PERMANENCES
MONISTROL-SUR-LOIRE	<ul style="list-style-type: none">➤ Lundi 16 avril 2018 de 9h à 12h➤ Samedi 12 mai 2018 de 9h à 12h➤ Vendredi 25 mai 2018 de 9h à 12h
LES VILLETES	<ul style="list-style-type: none">➤ Vendredi 18 mai 2018 de 9h à 12h
SAINTE SIGOLENE	<ul style="list-style-type: none">➤ Jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h
LA SEAUVE-SUR-SEMENE	<ul style="list-style-type: none">➤ Mercredi 25 avril 2018 de 9h à 12h

Des informations sur le projet pourront être demandées auprès de M. Michel OLAGNON – Directeur du syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés - n° téléphone 04 71 75 57 57

Il pourra également consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'Etat, www.haute-loire.gouv.fr - rubrique Publications - Enquêtes publiques – Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Monistrol-sur-Loire, des Villettes, de Sainte-Sigolène et de la Séauve-sur-Semène ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet de la préfecture pendant une durée d'un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.